

Porté à domicile, en ville... Prix de l'abonnement

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin

J. A. CHENEVERT, Administrateur

The Sorelois

10 cts par ligne, première insertion, 5 cts chaque

AGENTS A L'ÉTRANGER—M. H. Malher, 23 Rue Bienen, Paris

6me. Année,

SOREL, MARDI, LE 19 AOUT, 1884.

No. 40.

Maison Fondée en 1872

J. A. GERMAIN

À la plaisir d'annoncer à nos nombreux

Son lot de TUCK, toile à pantalons

Il vendra le coton qui coûte 17 centes

Ses TWEEDS, SERGES, CACHEMIRE

Il vendra pour 50 centes la verge

Aussi Serge d'able largeur toute laine

N'oubliez pas que le prix du coton

Un tailleur de première classe est

Le public est spécialement invité

Mais qu'on examine surtout les weeds

Sorel, le 28 Mars 1884.

La Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario.

Arrangements du Printemps 1884.

Les steamers de cette compagnie voyagent

Le steamer QUEBEC, capt. Robt. Nelson

Le steamer MONTREAL, capt. L. H. Roy

Les billets de passage du chemin de fer

Les steamers entre MONTREAL et TORONTO

Le steamer BOHEMIAN capt. John Rankin

Le vapeur Trois-Rivières, Capt. Napoleon

Le vapeur Chamblay capt. Geo. Nelson

Le vapeur Terrebonne, capt. Laforce

partira tous les jours (dimanche excepté)

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

partira de Montréal pour Chambly

SCROFULES.

Les scrofules et toutes les maladies

Depuis plus de quarante ans, la Salsepareille

Une Guérison Récente d'Ulécres

Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères

EP: Toutes les personnes intéressées

L'écervain bien connu du Boston Herald

soffrant cruellement de l'eczéma

Elle est incontestablement le remède

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Chaussures

DU PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Le soussigné tout en remerciant

CHAUSSURES

DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

est au complet et consiste en chaussures

HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

de toute forme et de toute qualité

En fait de chaussures c'est le plus

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné tient maintenant un

FERRONNERIES, HUILLE, PEINTURES

Une visite est respectueusement

FRANCIS GÉLINAS.

Sorel, 13 Déc. 1883.

OSHAUX: OSHAUX: Les personnes qui auront besoin

de chaux, pourront s'en procurer

chez Chagnon & Frère.

Sorel, le 23 Avril 1884.

La Croix, l'Épée et la Charrue

OU LES TROIS SYMBOLES DU PEUPLE CANADIEN.

DISCOURS PRONONCÉ PAR

Charles THIBAUT, Ecr., Avocat,

Aux fêtes des noces d'or de la Saint-Jean

Baptiste, à Montréal, le 27 Juin 1884.

O Canada! Mon pays, mes amours.

Et devant moi, nationibus proci.

III

LA CHARRUE DANS L'ORDIE MATÉRIEL.

O fortunati nimium sua si bona norint agricola.

Suite et fin.

L'Amérique du Nord échappe à

Le peuple canadien se forme dans

Aussi voyez ses premières fa-

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Le soussigné a l'honneur d'informer

Ce furant: 1o l'éducation et

2o le refus de travailler la terre

1o. Notre système de haute éducation

Al'pourquoi donc quittant le pays de vos

Au contraire, nos frères par leur

Voilà pourquoi il aime à revenir

Dieu qui donne à qui il lui plait

La plupart de nos convents ne

Aussi voyez ses premières fa-

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

d'Ogdensburgh, de Spencer, Mass.

Je ne revienrai pas sur ce sujet;

Al'pourquoi donc quittant le pays de vos

Au contraire, nos frères par leur

Voilà pourquoi il aime à revenir

Dieu qui donne à qui il lui plait

La plupart de nos convents ne

Aussi voyez ses premières fa-

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Les besoins nouveaux, créés par

2o. 1837 eut pour effet de chasser

2o. 1837 eut pour effet de chasser

Courage d'un garde forestier.

Il vient de se passer, dans le

A l'altitude de 3,000 pieds, sur

Après s'être débarrassé de son

Après quelques moments de ré-

De là, il envoya prévenir ses col-

Les gardes forestiers et les gen-

Le cercle anticlérical de Borgo a

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

Après une heure, on retourna

A Great Problem.

Take all the kidney and liver

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

Take all the Blood purifiers,

LE SORELOIS

MARDI, LE 19 AOÛT 1884.

LA CHASSE.

Comme on nous demande presque tous les jours, depuis quelque temps, des renseignements concernant les lois de la chasse dans cette province, nous croyons devoir en rappeler les principales dispositions.

L'ouverture de la chasse approche d'ailleurs, et il est bon que tout le monde sache à quoi s'en tenir à ce sujet.

Le chapitre 45 de la 47e Victoria (Québec) décrète ce qui suit :

Il est défendu en cette province de chasser, tuer ou prendre :

10. L'original et le chevreuil, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année ;

20. L'original femelle, en aucun temps jusqu'au quinzième jour d'octobre 1888, après laquelle date la saison de prohibition sera la même que celle de l'original mâle ;

30. Le caribou, entre le premier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année ;

Il est défendu de chasser, tuer ou prendre :

10. Le castor, le vison, la loutre, la marte et le pékan, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année ;

20. Le lièvre, entre le premier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année ;

30. Le rat musqué, entre le premier jour de mai de chaque année et le premier jour d'avril suivant, mais seulement dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier ;

Il est aussi défendu de chasser, tuer ou prendre :

10. La bécasse, les bécassines ou les perdrix d'aucune espèce, entre le premier jour de septembre de chaque année ;

20. Les macreuses, les sarcelles ou les canards sauvages d'aucune espèce, excepté les harles (becs-cies) le huard et les goélands, entre le premier jour de mai et le premier jour de septembre de chaque année ;

30. Aucun des oiseaux précités, excepté la perdrix, en aucun temps, entre une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil ; et, durant ces heures prohibées, il est également défendu de garder exposés, sous aucun prétexte, des lettres ou appels, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage.

40. De déranger, endormir, cueillir ou enlever, en aucun temps, les œufs d'aucune espèce d'oiseaux dont la chasse est prohibée, ainsi que ceux du cygne sauvage, de l'oie sauvage et de l'outarde ; et les vaisseaux ou chaloupe employés à déranger, cueillir ou enlever les œufs d'aucune espèce de ces oiseaux peuvent, ainsi que les œufs, être confisqués et vendus.

Il est accordé 15 jours de plus chaque année, c'est à dire jusqu'au premier jour d'avril, pour chasser le castor, le vison, la loutre, la marte et le pékan ; la chasse au loup-cervier n'est plus défendue, en aucun temps.

Il n'est plus, non plus défendu, en aucun temps, de tuer les allouettes, les ortolans, les oies sauvages, le cygne sauvage, les bec-cies (harles), le huard, les goélands, le moineau, les tourterelles.

Si le propriétaire ou le possesseur des animaux ou oiseaux ou de partie d'iceux se croit lésé par la saisie et la confiscation qui en est faite, il a dix jours pour en appeler à la cour de circuit du district. Même délai pour appel relatif à l'amende.

Dix jours sont aussi accordés pour acheter ou vendre, à l'expiration des différents temps respectivement fixés pour la chasse, les animaux ou oiseaux ou partie d'iceux pris ou tués suivant la loi.

Il n'est pas besoin d'être garde-chasse pour traduire un délinquant devant un juge de paix et le faire condamner à l'amende.

Les amendes pour contravention à la loi de chasse sont très-fortes, et varient de \$5 à \$100, pour chaque infraction, suivant le cas.

Quiconque n'est pas domicilié dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario ne peut faire la chasse SANS UN PERMIS. Un honoraire de \$20 est exigé pour ce permis.

Déclaration de M. Martel

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de mettre de nouveau sous les yeux de nos lecteurs la proposition qui a faite le député de Chambly, le 7 juin 1884, pour de mander l'enquête qui se tient aujourd'hui :

" M. Martel propose : Que M. Mercier admet qu'il a eu

chelle-Dosithée, Stanislas Martel, député pour la division électorale de Chambly, ayant fait, de son siège, la déclaration suivante :

" Qu'au commencement du mois de mai 1883, l'honorable Joseph Alfred Mousseau était premier-ministre de cette province et représentant du comté Jacques-Cartier dans l'Assemblée Législative.

" Que son élection, pour le dit comté, était contestée devant les tribunaux par des procédures dans lesquelles sa déqualification était demandée, procédures instituées à l'instigation de l'honorable Honoré Mercier, représentant, dans cette Chambre, le district électoral de St-Hyacinthe, non pour revendiquer le respect des lois, la morale publique et la dignité de cette législature, mais dans le but de se procurer des sommes d'argent pour son profit et avantage personnel ;

" Que, de fait, le ou vers le 5 mai 1883, le dit Honoré Mercier a demandé et accepté une somme de cinq mille piastres, moyennant laquelle il s'engagea à discontinuer les procédures instituées à son instigation, pour conduire à la déqualification de l'honorable Joseph Alfred Mousseau ;

" Que ces cinq mille piastres ont été payées au dit Honoré Mercier, membre de cette chambre, dans les premiers jours du mois de mai 1883, et qu'immédiatement après la réception de cette somme de cinq mille piastres, les procédures en déqualification contre l'honorable M. J. A. Mousseau furent abandonnées et retirées par les soins du dit Honoré Mercier ;

" Que le dit Michel Dosithée Stanislas Martel ayant de plus déclaré qu'il est informé de ces faits d'une manière croyable ;

" Que les dits faits sont de nature à compromettre gravement la dignité de cette chambre et de ses membres ;

" Qu'en conséquence, il soit résolu que l'intérêt public et l'honneur de cette chambre exigent qu'un comité spécial, composé de cinq membres de cette chambre, soit nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les diverses matières contenues et alléguées dans la susdite déclaration, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, de faire rapport de temps à autre, de prendre les témoignages sous serment et par écrit, et, s'il est nécessaire, de siéger après la prorogation de la Législature."

" M. Martel propose : Que M. Mercier admet qu'il a eu

une entrevue avec un reporter du Star, telle que mentionnée dans la Patrie du 8 mai 1883. Il a refusé de faire partie d'un gouvernement de coalition.

" M. Mercier reconnaît avoir reçu \$5,000 de M. Benjamin Trudel au nom des amis de M. Mousseau ; mais il jure qu'il ne s'est jamais engagé à abandonner la demande de déqualification de ce dernier. Il admet que les \$5,000 reçus par lui excèdent d'une couple de mille piastres les frais et déboursés taxables par la cour. Le témoin refuse de répondre si c'est l'usage que le perdant, dans une cause, paie un bonis à l'avocat de la partie qui a gagné.

" Les déboursés du témoin s'élevaient à \$1500. D'après une convention, M. Mercier a aidé M. Bernard, député de Verchères, en payant à M. Geoffrion \$400 pour frais dans des poursuites pénales intentées contre des amis politiques dans ce comté ; il a donné de plus \$200 à l'honorable M. Laflamme pour services professionnels dans cette contestation.

" M. Mercier a gardé la balance des \$500 comme indemnité pour ses frais et ses services professionnels. Il dit qu'il ne s'est pas rendu en cette circonstance pour arrêter les procédures en demande de déqualification contre l'honorable M. Mousseau. Il considère que cette somme ne représente pas ce qu'il a gagné pendant ce procès. Le témoin déclare qu'il a retiré les \$1,000 qu'il avait déposés pour contester l'élection de M. Mousseau. Il a eu plusieurs conversations avec M. L. O. David au sujet de cette contestation. Celui-ci a insisté à plusieurs reprises pour que les procédures concernant la déqualification fussent pas continuées, et il agissait ainsi par amitié pour M. Mousseau. Le témoin a raison de croire que M. David voyait des amis du parti conservateur à ce sujet. Il a été entendu dès le commencement qu'on discontinuerait la procédure pour déqualification aussitôt que les amis du parti libéral donneraient leur consentement. M. Mercier aurait été prêt à abandonner la cause après avoir reçu les frais taxables et le consentement de ses amis.

" C'est M. David ou Benjamin Trudel qui lui a appris qu'il avait reçu \$5,000.

" Après qu'il eut été décidé de ne pas continuer la cause, la question des frais a été débattue entre lui et M. David. Les frais taxables s'élevaient à environ \$3,000, et dans les circonstances, M. Mousseau devait payer plus.

" M. David lui ayant demandé si \$5,000 suffiraient, le témoin a répondu affirmativement.

" M. Mercier ignore comment M. B. Trudel est intervenu dans cette affaire. Dans tous les cas, c'est M. Trudel qui a eu l'argent et le lui a remis. Comme il y avait encore une vingtaine de témoins à Montréal, il a dit à M. Trudel qu'il fallait trouver de l'argent pour les payer et les renvoyer dans leurs foyers. M. Trudel a trouvé l'argent nécessaire et les témoins ont été payés le même jour.

" Le témoin a écrit à M. Trudel au sujet des \$5,000 lorsque la Minerve a parlé de cette affaire. Il le pria d'intervenir et de déclarer que c'était faux. Il a écrit aussi à l'honorable M. Langelier pour lui demander de voir M. Trudel à propos des \$5,000 et de lui faire déclarer que les journaux étaient dans l'erreur.

" M. Benj. Trudel est venu le trouver quelques jours avant l'Assemblée du 6 septembre, tenue dans le comté de Jacques-Cartier, et lui a dit de ne pas aller à cette assemblée, autrement lui, M. Trudel, irait sur le husting le dévisager avec l'affaire, les \$5,000. Il lui conseilla de prétendre qu'il était malade afin de s'exuser. Le témoin a alors offert à M. Trudel de lui remettre une partie des \$5,000 qu'il lui avait données, c'est-à-dire la valeur qui resterait après que les frais auraient été fixés par la cour.

Séance du 15 août.

" M. Mercier continue sa déposition. Il était l'avocat du pétitionnaire qui contestait l'élection de M. Mousseau, du 26 septembre 1883. Il fixe de nouveau ses déboursés seuls à un délé de \$1,500, y compris les frais de charretiers et autres frais nécessaires dans cette contestation. La balance des \$5,000 est restée comme indemnité pour ses propres frais et ses services professionnels. En payant \$5,000, M. Mousseau se trouvait débarrassé de la demande de déqualification ; c'était au moins le but que se proposaient les amis de M. Mousseau.

" Le témoin dit qu'il a été question de coalition en 1881 et pendant une partie de l'année 1882.

" M. L. O. David a été mêlé à une foule de questions se rapportant à la coalition.

" Tous les paiements que le témoin a faits au sujet de la contestation de Verchères, ont été faits par lui dans l'intérêt du parti libéral.

" Le témoin ne se rappelle pas avoir écrit à M. B. Trudel pendant

la dernière élection de M. Mousseau.

" Il a offert à M. Trudel de lui remettre une partie des \$5,000 parce que ses amis politiques lui reprochaient de s'être vendu. Il a pris plusieurs fois M. Trudel d'écouter une lettre pour démontrer qu'il avait agi honorablement dans cette affaire et pour prouver à la Minerve qu'elle ne disait pas la vérité.

" Les paiements ont été faits, une partie à la Banque Ville-Marie et le reste au St-Lawrence Hall ; le témoin se trouvait seul avec M. Trudel.

" M. Mercier dit que M. Dausseau, qui connaissait parfaitement la transaction, a déclaré que cette accusation portée contre lui était une infamie.

" C'est M. Aldéric Ouimet qui a parlé le premier de ces \$5,000 dans une assemblée tenue à Ste-Dorothée, comté de Laval, dans le cours du mois de juin 1883.

" La déposition de M. Mercier est ajoutée.

" L'honorable M. Langelier a commenté ensuite sa déposition, que nous résumons ci-après.

" Il a déclaré avoir reçu une lettre ou un télégramme de M. Mercier dans lequel celui-ci reconnaissait avoir eu de M. Benjamin Trudel la somme de \$5,000. Il n'a pu retrouver cette lettre ou ce télégramme. Voici dans quelle circonstance M. Mercier lui a écrit :

" La Minerve accusa M. Mercier d'avoir reçu \$5,000 pour discontinuer la contestation de l'élection de M. Mousseau. Le Temps, autorisé par M. Mercier, nia que ce dernier eût reçu les \$5,000 en question. M. Benjamin Trudel est venu sur ces entrefaites trouver le témoin et lui raconter que quelques uns de ses amis conservateurs lui faisaient un crime de ne pas avoir remis les \$5,000 à M. Mercier, puisque le Temps niait carrément la chose sur l'autorisation du chef de l'opposition. M. Trudel pria le témoin de se mettre en rapport avec M. Mercier à ce sujet et de lui faire dire qu'il avait reçu les \$5,000 ; ce qui fut fait. Dans sa réponse, M. Mercier déclara avoir reçu \$5,000 de M. Trudel, il voulait aussi par cette lettre ou ce télégramme que le témoin demandât à M. Trudel de démentir les rapports des journaux qui l'accusaient de s'être vendu pour \$5,000 lors de la contestation de l'élection de Jacques-Cartier.

" La continuation de la déposition de M. Langelier a été remise à ce matin pour lui permettre de chercher de nouveau cette lettre ou ce télégramme.

Séance du 16 août.

" La demande n'ayant pas d'autres témoins à faire entendre pour le moment à Québec, la commission s'est ajournée au 2 septembre. La commission s'assemblera alors à Montréal dans les bureaux du gouvernement."

Le parti libéral.

Sous ce titre on lit dans le Nouvelliste au sujet de la grande démonstration libérale tenue dernièrement à Rougemont :

" La Patrie, journal libéral de Montréal, rend compte de la journée avec un entrain qui est tout dans les mots et ne semble pas fort inspiré. Elle donne de plus le discours de M. Mercier, qui est assez lourd, assez épais, et comme toutes les productions libérales une critique assez maladroite, quand elle n'est pas malhonnête, des opérations du gouvernement conservateur, et un effort trop apparent de cet homme, fatigué de la position ridicule où l'ont placé ses gauderies comme chef de parti et qui s'évertue à se tirer d'affaires de son mieux.

" Le chef de l'opposition, quoi qu'on en dise, n'est qu'une étoile de dixième grandeur, et passera comme tant d'autres, avant longtemps, du rang élevé qu'il occupe à un degré inférieur par son impuissance et le manque d'influence morale sur ses compagnons d'armes. L'occasion était précieuse pour lui, et son parti la lui offrait afin de lui permettre de se laver des imputations insultantes qui en ces derniers temps, et dont il n'a pu se laver jusqu'ici. Ses amis s'attendaient certes à plus qu'il n'a donné, et il est resté fort au-dessous de leur attente. Toutes les conséquences de cet événement ne sont pas encore à la portée de nos appréciations. Le temps qui éprouve les hommes et leur assigne la place qui leur convient prépare un enseignement terrible à M. Mercier que son outrecuidance et sa sottise vanité gonflent trop.

" Le chef de l'opposition actuel ne s'écarte pas de la voie tracée par ses prédécesseurs et viedra échouer comme eux dans l'opinion publique d'une façon bien misérable. Il se borne à critiquer et ne sait que faire. Si la popularité l'appelait au pouvoir, il ne serait pas de notre temps. Aujourd'hui le peuple ne

vent pas seulement au timon des affaires des hommes qui savent ce qu'il ne faut pas faire, il demande des hommes qui ait des vues larges, de l'énergie, et l'intelligence positive des intérêts de la province.

" On ne trouve encore ces conditions que dans le parti conservateur.

" Le parti libéral, accoutumé de vivre dans l'opposition, s'est fait une seconde nature, dont il ne peut se défaire. Il ne sait que critiquer et détruire et, mauvais ouvrier, il ne sait comment édifier."

La farine à levain de Lunan est supérieure à toute autre préparation. Demandez-la à votre épicer.

Actualités.

L'honorable M. Chapleau sera probablement de retour de la Colombie Anglaise vers le 25 août courant.

Son Honneur le juge Caron fera connaître jeudi la date à laquelle il donnera son jugement dans l'affaire de Lévis.

Les professeurs de la succursale de l'Université Laval, à Montréal, ont reçu avis que leurs engagements et leurs salaires continueront comme par le passé, et que de nouveaux édifices vont être construits pour cette institution.

Le Monde vient d'entrer dans la dix-huitième année de son existence.

A cette occasion nous offrons à notre excellent confrère nos félicitations et nos bons souhaits pour l'avenir.

La commission royale, après avoir entendu la déposition du maire Langelier, s'est ajournée au lundi 25 du mois courant, alors que le chef Trudel, de la police du port de Québec, sera appelé à déposer, à Montréal, où la commission siégera.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'il devait y avoir aujourd'hui même à la Rivière du Loup (en bas) un caucus auquel devaient assister Sir John McDonald, l'honorable M. Caron et Sir Hector Langevin. Or, quant à ce dernier, la rumeur n'était pas fondée.

Sir Hector est actuellement à Ottawa d'où il partira dans une couple de jours pour Manitoba.

Si la protection fait élever les prix des objets manufacturés, comment se fait-il que la Belgique, avec un tarif protecteur, envoie tant de fer en Angleterre, le pays du libre-échange, et même que quelques-uns des grands édifices de Birmingham sont construits en fer de Belgique ?

Entendez-vous ! Le Chronique d'Halifax demande aux marchands de liqueurs spiritueuses d'appuyer l'honorable M. Fielding parce que la vente des liqueurs est trop restreinte par la législation du gouvernement d'Ontario.

Dans Ontario on crie sur tous les toits que le gouvernement fédéral est trop favorable à la vente des liqueurs.

Allons, entendez-vous, libéraux ! Une dépêche de Mexico annonce qu'on a découvert une conspiration contre le gouvernement mexicain. Le plan était de déposer le président Gonzalez, de mettre à sa place Jose Maria Iglesias et d'assassiner le général Diaz et tous les chefs connus du parti tustepex. Un grand nombre de personnes étaient entrées dans le complot.

L'activité qui s'est manifestée dans le commerce pendant ces derniers quinze jours ne fait qu'augmenter avec la réception des nouvelles favorables, concernant les récoltes de toutes les parties du pays. Il est reconstruit, aujourd'hui, que les marchands de campagne ont amplement profité de la crise dernière pour réduire leurs stocks et liquider, le plus possible, leurs comptes avec les habitants. Ces derniers, surtout dans la province de Québec, n'ont pas autant souffert qu'on a bien voulu le dire et ont vendu leurs produits avec assez de bénéfices pour être à même, dans beaucoup de cas, de réduire considérablement leurs dettes. Ces excellents résultats sont certainement dus à la fermeté des banques qui, étant bien renseignées, ont exigé de leurs clients des paiements aussi punctuels que possible et ont exécuté, sans merci, les négociants de mauvaise foi qui ont voulu profiter des embarras momentanés que nous avons éprouvés. Il faut espérer que les banques et les maisons de gros continueront même en pleine prospérité, cette politique ferme et sensée. Un homme qui se laisse protéger ou qui demande du délai alors qu'il peut payer est dangereux pour les honnêtes gens.

Excursion de la Presse de la Province de Québec.

Nos confrères en journalisme, membres de la Presse Associée de la Province de Québec, qui n'ont pas assisté à la réunion d'hier, apprendront, avec plaisir sans doute, qu'il a été résolu que l'excursion aurait lieu cette année dans les États de la Nouvelle Angleterre. Ils visiteront Lowell et Fall-River, deux centres où l'élément français est largement représenté, ainsi que les deux villes de Boston et de New-York, dont il est inutile de rappeler les bonâtes si universellement reconnues.

De Québec à Boston et à Fall-River, le trajet se fera par voie ferrée, et de ce dernier endroit à New-York par cette fameuse ligne de steamers dite Fall-River Line dont la richesse n'a pas encore été surpassée.

Le départ se fera vers le 15 du mois prochain, et l'excursion durera environ huit jours.

Le comité chargé de s'entendre avec les diverses compagnies adressera prochainement une circulaire à chacun des membres de l'Association de la Presse afin de faire connaître tous les détails relatifs à la durée exacte et au coût probable de l'excursion.

En attendant, les membres sont priés de vouloir bien envoyer par lettre ou autrement leurs noms et les noms des personnes de leurs familles qui désirent prendre part à l'excursion de 1884. On rendrait un grand service aux officiers de l'Association en les renseignant sous ce rapport avant le 1er septembre prochain.

Le jour du départ, ainsi que l'itinéraire qui devra être suivi, ne sera connu que lorsque les arrangements avec les diverses compagnies seront définitivement réglés.

JAMES CARREL, Président pro temp.

N. E. DIONNE, Secrétaire.

La poudre à Pâte Princess est beaucoup plus forte que toute autre sorte, par conséquent plus profitable. Essayez-la.

NECROLOGIE.

Le 16 du courant est décédée Dame Louise Maynard, épouse de monsieur Francis Gélinas, marchand, de cette ville.

Madame Gélinas était beaucoup estimée et sa mort a occasionné de très-vifs regrets.

Jeune encore, elle n'avait que 34 ans, — madame Gélinas pouvait croire à plusieurs années de bonheur au milieu de son intéressante petite famille et des nombreux amis que son affabilité, sa bonté et ses manières polies lui avaient gagnés ; mais la Providence en a jugé autrement et, après quelques semaines d'une bien cruelle maladie, il lui a fallu dire adieu à tous ceux qui la chérissaient et qu'elle aimait si tendrement.

Madame Gélinas, qui n'était jamais plus heureuse que lorsqu'il lui était donné d'assister quel qu'un ou de faire toute autre bonne œuvre, appartenait à l'Association des dames de charité de cette ville, et son décès laisse dans leurs rangs un vide difficile à remplir.

C'est hier matin que ses funérailles ont eu lieu.

L'église, qui avait revêtu ses ornements de deuil, était remplie de parents et d'amis de la défunte.

Parmi les assistants se trouvaient les dames de charité, qui s'étaient rendues à la résidence de leur compagne et avaient suivi le convoi, précédées de leur riche bannière toute drapée de noir.

La levée du corps a été faite par M. le curé Trahan, de Pierreville, et l'office a été célébré par M. l'abbé Angers, assisté de M. l'abbé Beauregard et de M. Labelle, comme diacre et sous diacre.

Le chant et la musique ont été bons.

A l'offertoire M. le Dr Latraverse a chanté le cantique "Jusques à quand, enfants des hommes" avec beaucoup d'effet.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. Napoléon Chagnon, Alfred Franceur, J. A. Pontbriand, et H. Beauchemin.

Nous offrons nos sincères compliments de condoléance à M. Frs Gélinas.

R. I. P.

ANNONCES NOUVELLES.

DEFI — M. Pierre Lavallée, de Sorel, entend dire que certaines personnes de LaBaie se vantent que son cheval "Mack" peut facilement être battu par le cheval de M. Frs Balise, de LaBaie, et qu'elles sont même prêtes à parier \$100, dans ce sens.

Si tel est le cas, M. Lavallée est prêt à accepter le défi d'importe quand, sous quinze jours d'avis, et il permet à ceux qui partent de le défier d'enlever entre les mains de St-Ours, de Berthier, de St-Guilhaune et celui de M. Maude ille, de Sorel.

Sorel, 19 Août 1884. — H.

A VENDRE.

Une belle terre d'un délé de 100 arpents, dont 54 en culture et le reste en bois debout. C'est la terre, et devant la propriété de M. N. Gauthier, est située sur la rive Richelieu, à 6 milles de la ville de Sorel. Il y a sur cette propriété une maison et des bâtiments neufs. S'adresser sur les lieux à

Dame Vaive JEAN FRANCEUR. S-r.f., 19 Août 1884 — am

Défense d'avancer. — Je fais défense à quiconque de s'avancer, à mon fils, Rhiphoé Maher, sans un écrit signé de moi-même.

PHANK M'HER, Commerçant. St-Guilhaune, le 12 août 1884. — am

Echos de la Ville et du District

Chaleur.—La chaleur a été intense depuis quelques jours, le thermomètre depuis jeudi dernier a marqué de 88 à 96 degrés.

Dans le port.—Le SS. Inverney avec un chargement de charbon pour la Cie. du Havre est actuellement dans notre port.

Election.—M. le Dr Latraverse et M. Claude Rajotte ont été élus commissaires d'école de la ville de Sorel, en remplacement de M. Elie Sénécal et de l'honorable M. J. B. Guévremont.

Accident.—M. William Robillard, ouvrier de cette ville, s'est infligé accidentellement une blessure profonde à la main avec un ciseau de charpentier. Le Dr Latraverse lui a prodigué les soins chirurgicaux requis.

Les Maux de Tête. La Constipation, les Hémorroïdes sont radicalement guéris par l'emploi judicieux des Pâtes d'Ayer.

Attention à cette vente.—Plusieurs magnifiques lots vacants, près du collège Lincoln, seront vendus sous peu. Les annonces paraîtront prochainement dans ce journal et dans le Star.

Il n'y a pas d'infection scrofuleuse qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

La pointe de pins.—Sorel va bientôt voir disparaître ce joli bouquet de grands arbres séculaires. On dit que le nouveau propriétaire se propose de concéder des lots à bâtir en cet endroit dès le commencement de septembre.

Trouvé noyé.—M. le Dr Bondy, coroner, a été appelé ce matin à St-Joseph de Sorel pour tenir une enquête sur le corps d'un noyé.

Le verdict a été : "trouvé noyé." Le défunt, dont on ignore le nom, portait des pantalons noirs et une chemise "carreautee" et paraissait avoir de trente à trente-cinq ans.

Personnel.—Le Dr Hingston, de Montréal, était à Sorel hier soir en route pour St-Ours, où il est appelé auprès de madame de St-Ours dangereusement malade.

L'honorable M. F. X. Geoffron, de Verchères, était en ville hier. Il a assisté aux funérailles de madame Frs Glinas.

L'automne dernier, Joseph Larivière, de St-Marcel, s'est noyé dans le New Dungeness, territoire de Washington. Il était dans le temps porteur d'une police dans "The Travellers Insurance Company", de Hartford, Conn., pour la somme de \$1000.

Son père, M. Octave Larivière, confia l'affaire à M. le notaire Pepin de St-David, qui a réussi à toucher la somme portée à cette police.

La compagnie s'est empressée de payer cette somme aussitôt qu'elle a eu les preuves du décès de M. Larivière.

A propos de sable.—M. Davis, qui travaille actuellement à former une compagnie pour l'établissement d'une verrerie en cette ville, nous assure que notre sable est de première qualité pour fabriquer le verre.

Quelques personnes ayant prétendu le contraire, M. Davis a envoyé 20 quarts de ce sable à Montréal, pour en faire l'essai, à la manufacture de M. Yulle et, d'ici à quelques jours, nous saurons à quoi nous en tenir à ce sujet. Si le sable est de qualité voulue pour fabriquer le verre, tel que le prétend M. Davis, ce dernier dit qu'il aura des fonds immédiatement pour la construction de cette manufacture, qui serait en opération à l'automne.

Marchands-Tailleurs.—Au nouveau magasin de A. Paradis & Cie., les messieurs trouveront toujours un bel assortiment de tweeds, coatings, draps, etc., ainsi que fournitures. Coupe garantie. Les MM. du clergé pourront aussi se procurer les étoffes à soutane. Le sousigné se charge de la confection des soutanes.

Perdu.—Lors de la dernière excursion de Sorel à Chambly il a été perdu à bord du Cultivateur un pardessus en drap brun. Celui qui le rapportera à ce bureau sera généreusement récompensé.

Perdue.—Une petite croix en or a été perdue la semaine dernière en cette ville. Celui qui la rapportera à ce bureau sera récompensé.

Perdue.—Lors de la dernière excursion de Sorel à Chambly il a été perdu à bord du Cultivateur un pardessus en drap brun. Celui qui le rapportera à ce bureau sera généreusement récompensé.

Perdue.—Une petite croix en or a été perdue la semaine dernière en cette ville. Celui qui la rapportera à ce bureau sera récompensé.

Perdue.—Lors de la dernière excursion de Sorel à Chambly il a été perdu à bord du Cultivateur un pardessus en drap brun. Celui qui le rapportera à ce bureau sera généreusement récompensé.

Perdue.—Une petite croix en or a été perdue la semaine dernière en cette ville. Celui qui la rapportera à ce bureau sera récompensé.

Son ancien atelier et la maison

qu'il a occupée jusqu'ici sont maintenant à louer pour une résidence privée, un magasin, une boutique de tailleur, etc.

Si on l'exige, M. Desjardins fera toutes les divisions nécessaires de manière à rendre le tout très confortable.

Dans tous les cas cette maison sera considérablement réparée.

Ceux donc qui désirent avoir une bonne maison, très bien-située, chaude et offrant beaucoup de confort, peuvent dès maintenant s'adresser à M. Desjardins. 15 août 1884.—21.

COMMUNICATION.

M. le rédacteur,

Mes occupations et diverses raisons ne me permettant pas de continuer à jouer l'orgue de l'église paroissiale de cette ville, je me vois forcé d'offrir par la présente ma démission, comme organiste.

Veillez me croire, Monsieur le rédacteur, Votre reconnaissant,

L. O. GARIBÉY. Sorel, le 18 août 1884.

Nouvelles Générales.

Mme Victor Hudon, l'épouse du manufacturier de ce nom, est morte subitement d'une attaque d'apoplexie mercredi soir, à Montréal.

Nous apprenons que M. l'abbé Monk, récemment parti pour l'Europe, s'est retiré jusqu'à nouvel ordre dans un monastère des Trappistes.

Hanlan, le rameur-champion du monde, s'est fait battre de sept longueurs à Sydney (Australie) samedi par un rameur du pays, nommé Beach, un ancien batelier qui depuis quelques années se livrait aux exercices nautiques.

Serpent de mer.—Le capitaine du Selkoworth dit qu'il a vu un serpent de mer près des côtes de Gaspé. Souvent le monstre élevait la tête à une trentaine de pieds hors de l'eau. A fleur d'eau le diamètre de son corps était d'environ quatre pieds. La tête ressemblait à celle d'une anguille de mer, la gueule avait une grande ressemblance avec celle d'un requin; les nageoires étaient immenses, et le cri du monstre était un horrible hurlement. Entrée de ce fait à été inscrite au livre de loch, et l'équipage confirme la narration du capitaine.

LES FEMMES EN CULOTTE.—Parmi les membres de l'association britannique déjà arrivés en cette ville, dit Le Miroir, se trouve madame King, qui s'est rendue célèbre en Angleterre par ses projets de réforme dans le costume de la femme. Madame King prêche l'abolition de la robe, qu'elle appelle un vêtement incommode, désagréable, malsain et sans élégance. Elle voudrait la voir remplacée par un pantalon semblable à celui des hommes.

Pour ne pas trop froisser les préjugés, elle consentirait à admettre par-dessus ce pantalon une courte jupe qui descenderait jusqu'au genou.

Madame King vient ici dans le but de faire de la propagande, mais nous doutons fort que la nouvelle mode s'implante au Canada.

Le garde-pêche, la Canadienne, est de retour à Gaspé de son voyage au Labrador. Le commandant rapporte que la pêche de la morue a fait absolument défaut. Beaucoup de goélettes ont abandonné la côte sans rien prendre.

La grande quantité de glace que le courant a amenée par les détroits, a tenu la morue éloignée des côtes et l'on n'a pu en prendre qu'à peu profonde. Le capelan, dont on se sert comme appât, a aussi manqué. Les plus anciens habitants de la côte ne se rappellent pas avoir vu des glaces si énormes, et en aussi grande quantité.

En revanche, la pêche du saumon a été bonne. Celle du loup-marin, à l'automne dernier, avec les filets, a été plus abondante que d'habitude; ce printemps cependant, cette pêche a fait totalement défaut.

La Canadienne va repartir de suite pour les rivières et Anticosti. Elle visitera de nouveau le Labrador vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre. S'il est décidé d'expédier les secours aux pêcheurs, la chose se fera alors.

PLANTES UTILES.—Le chou était considéré, dès la plus haute antiquité, comme un remède précieux. La choucroute (chou aigri par la fermentation) est un approvisionnement pour les voyages de long cours; on la considère comme un excellent scorbutique.

De nos jours, comme médicament, le chou est considéré comme légèrement excitant, antiscorbutique, pectoral. Le chou rouge surtout est souvent employé contre la toux.

Le chou et le navet doivent composer la principale nourriture des

scorbütiques. On conseille contre la croûte laiteuse la décoction de l'once de chou vert dans du lait ou l'on administre matin et soir, ou l'once de cette plante, desséchée et réduite en poudre que l'on donne chaque jour dans du lait ou dans de la bouillie. La décoction de chou a été employée avec succès dans le traitement des catarrhes pulmonaires, contre l'enrouement, les toux diverses et la phthisie pulmonaire. On le joint alors au bouillon de veau, de poulet, etc., ou au sucre, au miel, à la gomme, etc. La décoction du chou réussit quelquefois à dissoudre les calculs urinaux dans la vessie. Elle soulage dans la gravelle.

Lorsqu'on fait en automne des incisions sur la longueur de la tige du chou, il en découle un suc meilleur qui agit comme doux laxatif. Il suffit de frotter, pendant quinze jours, les verrues avec ce suc pour les guérir radicalement. Appliquées chaudes sur la poitrine, les feuilles de chou diminuent les points de côté. Leur application sur les plaies des vésicatoires excite une sécrétion séreuse abondante, sur les ulcères, elles les font supputer; sur la tête elle rappelle la croûte laiteuse. En cataplasme sur les mammelles, ces feuilles préviennent ou diminuent l'inflammation de ces organes, dissipent les engorgements qui surviennent à la suite des couches, et s'opposent à l'accumulation du lait chez les femmes qui n'allaitent pas. Dans les teignes rebelles, on se trouve bien d'appliquer trois fois par jour des feuilles de chou dont on superpose trois l'une à l'autre, et qui détachent peu à peu toutes les croûtes, après la chute desquelles on termine le traitement par des frictions huileuses.

PETITE GAZETTE. L'onguent d'Holloway est un curatif certain pour les maux de jambes, vieilles blessures, Douleurs, Ulcères, etc. En vente chez tous les pharmaciens. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

PILES HOLLOWAY.—Point d'ex-cuse.—Quand des milliers de personnes attestent volontiers que cette médecine les a débarrassés de formidables affections qui ruinaient leur santé et menaient à leur existence, il ne peut y avoir aucune excuse pour les malades de ne pas en faire l'essai. Les Piles Holloway sont particulièrement utiles pour remédier à toutes les irrégularités dans les fonctions du cerveau, des poumons, du cœur et de l'estomac, du foie, des reins et des intestins. Elles exercent sur les fibres un effet fortifiant et constrignant; elles aiguisent l'appétit, améliorent la digestion, fortifient les nerfs, régularisent l'action du foie des poumons, du cœur, et donnent naissance à la gaieté d'esprit. Jamais, jusque là, d'aussi grands bienfaits n'avaient coulé d'une même source. Aussi le Professeur Holloway ne demande un malade, quelque grave que soit son état, que de se sentir à l'aise pour pouvoir juger par lui-même.

Lozenges pour les Vers, préparées par Lunan & Fils, sont les meilleures, en boîte 25 cents chaque. Vendues partout. 8 Avril 1884.

NAISSANCE. Le 15 du courant, Madame Louis Labelle, de cette ville, a mis au monde une fille.

AUX MARCHANDS

Hâtez vous de faire vos achats de MARCHANDISES D'AUTOMNE !!!

Notre importation pour cette saison est maintenant toute reçue, et vous ne pourriez avoir nulle part à Montréal un choix aussi considérable.

Notre assortiment est immense et renferme toutes les marchandises requises dans un magasin de détail, soit à la ville, soit à la campagne.

Toutes nos marchandises sont importées directement et vendues aux plus bas prix du gros.

Venez voir et vous serez convaincu.

DUPUIS FRÈRES,

Nos. 673 et 675, Rue Sainte-Catherine, coin de la Rue Saint-André, —Montréal.

10 Août 1884.

PERDUE. Une vache sous poil jaunâtre avec une décoloration sur le dos par un coup qu'elle a reçu. Cette vache est disparue de pagis lundi.

Celui qui la ramènera au propriétaire, Pascal Thériault, sera récompensé. Sorel, 15 août 1884, —21

SOUSSIONS DEMANDEES. Des Soumissions cachetées et en double, et des cautions seront exigées pour garantir l'exécution des travaux. Les soumissions devront être faites à un prix fixe par verge linéaire d'excavation et la soumission la plus basse ni aucune d'elles, ne sera nécessairement acceptée. Pour autres informations s'adresser au sousigné. M. C. BLAIS. Surt Gal. HOTEL DE VILLE Sorel, 14 Août 1884. } 21.

COLLEGE DE SOREL. La rentrée des élèves au collège de Sorel aura lieu le mercredi 3 septembre prochain. Le cours de ce collège, qui est exclusivement commercial, comprend quatre classes plus une classe préparatoire. Les matières enseignées sont, outre l'instruction religieuse, les langues française et anglaise, l'histoire, la géographie, l'arithmétique dans toutes ses branches, la tenue des livres en partie simple et en partie double, les opérations de banque, la correspondance commerciale dans les deux langues, la cartographie, la calligraphie, la télégraphie et la sténographie, le dessin adapté à l'architecture, et, en général, tout ce qui constitue une éducation commerciale et industrielle de première classe.

CONDITIONS: Pensionnaires..... \$100.00 Demi-pensionnaires..... 50.00 Éèves prenant leurs repas en ville..... 25.00 Extérieurs..... 20.00

Études Spéciales: Télégraphie..... \$6.00 Sténographie..... 3.00

EXTRA: Lit complet..... \$3.00 Couchette..... 1.00 Service de table pendant le cours..... 80

N. B.—Les élèves n'ayant pas suivi les classes du cours et désirant entrer dans la classe d'affaires devront payer une somme additionnelle de \$15.00.

La pension et l'enseignement sont payables par quartier et d'avance. Les élèves pourront se procurer au collège même toutes les fournitures classiques dont ils auront besoin, à aussi bon marché que possible. Pour plus amples informations s'adresser à M. l'abbé J. O. DESROSNIERS. Directeur. Sorel, le 5 Août 1884.—J4.

Soumissions pour système de chauffage. Des soumissions seront reçues au bureau du sousigné, secrétaire-trésorier des commissions d'école de la ville de Sorel, No. 52 rue George, en cette ville, jusqu'à LUNDI, le dix-huit Août courant, à 4h. p.m.

pour la pose d'un système de chauffage combiné à la vapeur et à l'eau chaude, dans la maison occupée par les Rvds Frères de la doctrine chrétienne, suivant les devis déposés au bureau du sousigné. Les soumissions d'ordre ne seront tenues d'accepter aucune des soumissions. W. H. CHAPDELAIN, Sec.-Trésorier C. d'É. V. S. Sorel, le 12 août 1884.—21.

PRIX DU FROMAGE. Montréal, 8 Août 1884. Fromage, très qualité, 1.11.00 à 10 1/2 Liverpool par 100 lbs. 1.15.00 5 lbs 60

L'HOTEL PICHE A VENDRE A SOREL. La magnifique propriété connue sous le nom "d'Hotel Piche", à quatre étages, 66 x 41 pieds avec cuisine, entrées, glacière, cour, etc. Le seul hôtel de première classe de la ville. Sit. dans l'endroit le plus commode, au centre des affaires, s'ion bien, et est libéralement encouragé par le public voyageur, offre une chance rare pour un placement sûr.

— AUSSI — La résidence ci-dessus occupée par M. W. Lunan, au coin des rues du Roi et de George, admi. abatement situés, directement vis-à-vis du car d'Royal, et de la banque des Marchands. Les propriétés ci-dessus, si elles ne sont antérieurement vendues à vente privée seront offertes par encan le MARDI, 2 SEPTEMBRE prochain, à 10 h. a. m. Pour plus amples détails, s'adresser au propriétaire. W. LUNAN. Sorel, 22 juillet 1884.

AVIS. Le sousigné, ayant pratiqué aux États-Unis pendant plusieurs années, est venu ouvrir une boutique de rubier dans le marché St-Laurent de cette ville. Il invite le public à venir lui faire une visite, et il se croit en état de dire que tous s'en retourneront satisfaits et bien rassés. Espèrent recevoir ma part de votre patronage, je me soucierai votre serviteur, JOSEPH PALARDIE. Sorel, le 29 juillet 1884.—

A VENDRE. Un moulin à scie et à farine, mû par un bon pouvoir d'eau. Ce moulin est en très bon ordre et situé dans un endroit très avantageux, sur le Richelieu, à 6 milles en haut de Sorel. Conditions faciles. S'adresser au Capt. R. NELSON. Vapeur Québec. Sorel, 27 Juin 1884.—Jno.

MOULIN A SCIE EN OPERATION. Le sousigné à l'honneur d'annoncer au public de Sorel et des environs que son moulin à scie est maintenant en pleine opération et qu'il est prêt à exécuter toutes les commandes qu'on voudra bien lui faire pour bois de service de toutes sortes, bardeaux, bois emboîtés, etc. Toujours en stock une grande quantité de bois ci-dessus à des prix réduits. Ex. CHÉPREAU, Ancien Moulin le A. A. Tallon.—Sorel, 30 Mai 1884.—jno.

Chemin de Fer Intercolonial.

Arrangement d'été. A partir du 2 Juin 1884, les trains-express directs (passagers) feront le service tous les jours (des Dimanches exceptés), comme suit: Partant de la Pointe-Lévis, 8.00 A. M. Arrivant à Rivière-du-Loup, 12.05 P. M. Trois-Pistoles, 1.10 " Rimouski, 3.44 " Petit-Matin, 3.44 " Campbellton, 7.03 " Dallousiduction, 7.41 " Bathurst, 9.30 " Newcastle, 11.00 " Moncton, 1.10 A. M. Saint-Jean, 5.30 " Halifax, 9.20 "

Ces trains correspondent à la jonction de la Gaudrière avec les trains du Grand Tronc partant de Montréal à 10 heures p. m. Les trains pour Halifax et Saint-Jean se rendent à destination le dimanche. Le char Pullman qui part de Montréal les Lundi, mercredi et Vendredi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le Mardi Jeudi et Samedi se rend à St-Jean. Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est. On peut obtenir des billets de passage pour le chemin de fer ou les bateaux à vapeur pour tous les points en bas du fleuve et les provinces maritimes. Pour billets de passage et informations concernant les prix de passage, laux du fret, le service des trains, etc., s'adresser à G. W. ROBINSON, Agent des passagers, et du fret pour la division de l'Est, No. 136, rue Saint-Jacques, en face du St. Lawrence Hall, Montréal.

Embranchement St-Charles et Lévis à partir de LUNDI, le 21 JUILLET 1884.

L'Express pour Halifax et St-Jean quittera Pointe Lévis à 8.00 a. m. arrivera à Lévis à 8.05 et quittera à 8.20. Le train de fret quittera Pointe-Lévis à 9.00 a. m. arrivera à Lévis à 9.05 et quittera à 9.10. L'Express de nuit, quittera Pointe-Lévis à 1.20 p. m. arrivera à Lévis à 1.25 et quittera à 1.30. Le train d'accommodation quittera Pointe Lévis à 6.30 p. m. arrivera à Lévis à 6.35 et quittera à 6.40. L'Express de Halifax et St. Jean arrivera à Lévis à 7.31 p. m. quittera à 7.45 et arrivera à la Pointe-Lévis 7.45. L'Express local arrivera à Lévis à 1.40 p. m. quittera à 1.50 et arrivera à la Pointe-Lévis à 1.55. Le train de fret arrivera à Lévis à 5.13 p. m. quittera à 5.18 et arrivera à la Pointe-Lévis à 5.25. Le train d'accommodation arrivera à Lévis à 1.57 a. m. quittera à 1.52 et arrivera à la Pointe-Lévis à 1.57. Les passagers pourront se procurer leurs billets au bureau du Chemin de Fer Intercolonial, rue Dalbousie, presqu'en face de la traverse d'en Bas, et auront leur bagage étiqueté sur le Ponton des bateaux de la traverse.

D. POTINGER, Succédant au chef. Moncton, N. B., 1 juillet 1884.

NOUVEAU MAGASIN D'ÉPICERIES. Rue du Roi.—Sorel. Le sousigné à l'honneur d'annoncer au public de Sorel, et des paroisses environnantes qu'il a

PHARMACIE. Il vient d'ajouter un assortiment d'Épicerie de premier choix, achetées dans les meilleures maisons et qui garantiront pour ce qui y a de mieux sur le marché. S. THÉ. CAFÉS, SUCRES, MELASSES, SIROIS, Piz, Barley, Macaroni, etc., sont ce qui y a de mieux à Sorel. Ce magasin est ouvert de tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles et le public fera bien de visiter cette nouvelle maison de commerce avant d'acheter ailleurs.

Place d'affaires, en face de chez M. Lunan, voisin de M. G. Y. Labelle.—Sorel. La se place on l'on peut se procurer à Sorel l'Élixir anticholérique en grande renommée.

Comme par le passé, le sousigné portera la plus grande attention à tout ce qui se rattache aux articles de pharmacie, qui est un des départements de son établissement. E. HÉROUX. Sorel, 18 Juillet 1884.

MAGASIN WORTHINGTON. Le sousigné vient d'acheter le fond de commerce de la maison Worthington, en ce qui concerne le passé l'on trouvera ce qui y a de mieux en fait de GROCILLERIES, ÉPICERIES, LIQUEURS, Conserves de toutes sortes, et surtout les meilleurs THÉS et CAFÉS que l'on puisse se procurer à Sorel.

Les pratiques seront toujours servis des marchandises les plus fraîches et achetées avec le plus grand soin dans les maisons les plus renommées. Tout les effets vendus en ville seront livrés à domicile sans charge extra.

Les personnes qui veulent avoir des articles de premier choix sont priées de faire une visite au magasin du sousigné chez M. G. Y. Labelle, Sorel 17 Juin 1884.—A.

MANUFACTURE DE PORTES, CHASSIS, MOULIERS, et construction de maisons, etc. Le sousigné à l'honneur d'annoncer qu'il est prêt à entreprendre toutes les commandes qu'on voudra bien lui faire pour bois de service de toutes sortes, bardeaux, bois emboîtés, etc. Bureau et manufacture sur la rue Sophie à peu de distance du collège des Rvds Frères D. G. Caspary & Leith. Sorel, 17 Juin 1884.—A.

AMERS ALLEMANNS. Faites usage des AMERS ALLEMANNS, c'est un composé excellent pour guérir les maux de tête, des intestins, de l'estomac, pour les maladies nerveuses, le manque de sommeil, la dyspepsie, la perte d'appétit et la débilité générale. En vente chez J. J. O FORTIER, Épiciér, Sorel, P. Q. 25 avril 1884.—fm.

Hôtel à Louer.

Le magnifique hôtel maintenant occupé par MM. BOCHLEAU & QUINTIN, à proximité des quais de la Compagnie du Richelieu et du délaçement du chemin de fer Montréal et Sorel. Cette maison est en briques, a trois étages, et est bien tenue. Il y a une grande cour, une scierie de 21 places, des remises, etc. Pour toutes les informations, s'adresser à JOHN MULLEN, Sorel, le 5 Février 1884.—jno.

EXHIBITION.—DU—DOMINION 5 AU 13 SEPTEMBRE. MONTRAL 1884. PRIX AU MONTANT DE \$25,000. AGRICOLE et INDUSTRIELLE.

Vistés termes et conditions générales pour l'exposition du détail, les articles des manufactures, les associations agricoles et les locomotives. Grande Exposition Internationale de Québec. L'Exposition sera tenue au Palais National, du 5 au 13 SEPTEMBRE 1884. Les prix d'entrée sont offerts par les principales compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur. Pour toute l'information s'adresser aux sousignés, S. C. STEVENSON, Secrétaire, GEO. LECLERC, Comptable, 75, Rue St-Gabriel, à Montréal. Sorel, le 25 juillet 1884.—6.

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN. Prêts sur hypothèques pour 5 ou 10 ans avec amortissement. L'emprunteur a la faculté de rembourser quand il le veut. La Société n'a d'agent nul part, comme elle n'a pas de notaire affilié, tous les praticiens sont admis à faire des demandes et à instrumenter pour leurs clients. En s'adressant au sousigné on recevra des circulaires donnant tous les détails nécessaires. E. J. BAUBEAU, Directeur, Montréal. 22 Juillet 1884.—fm.

JETTE & BERNIER, FERBLANTIERS, Plombiers et Couvres, nouvellement établis. A SOREL Sur la Rue Augusta, Dans l'ancienne bâtisse du "SORELOIS."

Sont prêts à entreprendre toutes sortes d'ouvrages tels que couverture en ardoise, ferblanc, tôle galvanisée et autres métaux, passage de dalles, dalots, de corniches, passage d'appareils à gaz, ouvrages en plomb et en ferblanc, ainsi que réparations de toutes sortes. Une visite est respectueusement sollicitée. JETTE & BERNIER. Sorel, 27 Mai 1884.—A.

Joseph Parent, RESTAURATEUR, 21, Rue de la Reine, Sorel, P. Q. A la plaisir d'annoncer qu'il a toujours en vente de la CRÈME À LA GLACE, du CAFÉ et du THÉ des FRUITS et toutes sortes de LIQUEURS BOUCES, le tout de première qualité et à des prix réduits.

Les DAMES seront les bienvenues à son SALON DE TEMPÉRANCE, où une chambre leur est spécialement réservée. Les amateurs d'ÉPIGRAMES ont droit de toutes fraîches recettes chaque soir. L'établissement est toujours bien tenu, et les chalandis sont servis avec politesse et promptitude. Pendant ces jours de chaleur excessive, rien n'est si bon qu'un verre de crème à la glace, telle qu'on la prépare au Salon de tempérance No 21, Rue de la Reine. Sorel, 4 juillet 1884.—cm.

M. A. WHITEFORD HORLOGER et BIJOUTIER. PLACE DE MARCHÉ, SOREL. A toujours en mains un excellent assortiment de montres, chaînes de montre, jones de mariage et autres, et des bijoux de toutes sortes ainsi que des bijoutiers qu'il vend à des prix on ne peut plus réduits.

Toutes commandes seront exécutées promptement ainsi que les réparations de toutes sortes qu'on voudra bien lui confier. M. Whiteford sollicite une part du patronage public. Ne pas oublier la place. A WHITEFORD. En face du marché, Sorel, 17 Juin 1884.—A.

AVIS PUBLIC. La Société ci-dessus existant entre Joseph Gilmet, Edmond Hanning Cassidy et Robert Walter Leith sous le nom de "Gilmán, Cassidy & Leith," a été dissoute de consentement mutuel. M. Joshua S. Snow, de Richmond, ayant acheté les droits de M. Gilmet, les affaires seront continuées sous le nom et par la nouvelle société "Snow, Cassidy & Leith." St-François du Lac, le 19 juillet 1884.—fm

AMERS ALLEMANNS. Faites usage des AMERS ALLEMANNS, c'est un composé excellent pour guérir les maux de tête, des intestins, de l'estomac, pour les maladies nerveuses, le manque de sommeil, la dyspepsie, la perte d'appétit et la débilité générale. En vente chez J. J. O FORTIER, Épiciér, Sorel, P. Q. 25 avril 1884.—fm.

